

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1460

14 juillet 2007

SOMMAIRE

A.BL.E. Soft S.à r.l.	70079	M.F.L. S.A.	70061
Caspan Equity S.A.	70061	MH Germany Property XVII S.à r.l.	70050
Compagnie Européenne de Réassurances et de Services	70039	MH Germany Property XXIII S.à r.l.	70034
Dover Luxembourg S.N.C.	70055	MH Germany Property XXII S.à r.l.	70040
East-West Bridge Goldia S.A.	70079	Montjeu Luxco S.à r.l.	70080
Europa Ruby S.à r.l.	70063	MOVERS by Immosol S.à r.l.	70078
Fairdrive S.A.	70080	New Star International Property (Luxem- bourg 4) S.à r.l.	70075
Finanziaria Ligure Toscana SA	70062	New Star International Property (Luxem- bourg 6) S.à r.l.	70073
FIP Global Investments S.A.	70069	Pallas Invest	70080
Galava International S.à r.l.	70062	PepsiCo Finance (U.K.) Limited	70050
Grana Companies	70046	SBBI Luxembourg S.A.	70060
Inedes Investments S.A.	70061	Siosa Investment S.A.	70061
Jadeyes S.A.	70069	Stanton CDO I S.A.	70062
J-J. Partners S.A.	70073	STEELSONS Commodities S.A.	70079
L&C LuxHoldCo S.à r.l.	70045	Texicom S.A.	70073
Le Caré Holding S.A.	70080	TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A.	70079
Le Caré S.A.	70080	Top-Investments	70069
Lift Holding S.A.	70062	TPG Nusantara S.A.	70080
Lubesa SA	70077	Tragus Luxco S.à r.l.	70080
LuxCo 26 S.à r.l.	70075	Trockenausbau M. Annen G.m.b.H	70073
LuxCo 30 S.à r.l.	70073		
Medacta S.A.	70079		

MH Germany Property XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.341.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty first day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111.465, represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing professionally in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès by virtue of proxy given on May 21, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as well as by the articles of association.

Art. 2. The object of the company is the acquisition management, development and sale, for its own account, of real properties wherever they may be located.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the company belongs such as, any assistance, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will assume the name MH GERMANY PROPERTY XXIII S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of manager, by decision of the board of managers

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available regards the excess purchase price. The shareholder decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred percent (100%) of the share capital, in extraordinary general meeting and will entail reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of single shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are indivisible between partners since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one manager A and one or more managers B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The manager may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decision irrespectively of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the company's year, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent of the net profits of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10 per cent of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members
4. The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened

Art. 18. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on thirty-first December, 2007.

Subscription - Payment

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S. à r. l the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The company will be administrated by the following managers for an unlimited period:

Managers A:

- Mr Graeme Stubbs, manager, born in Port Hedland, Australia, on 24 March 1974, with address at 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK-NW2 3NJ London, United Kingdom
- Mr Michael Philip Birch, manager, born in Altrincham, United Kingdom, on 2 April 1958, residing Lych Gate, Littlewick Green, Maidenhead, SL6 3QU, Berkshire, United Kingdom;

Managers B:

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten, The Netherlands, on 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Frank Walenta, lawyer, born in Geneva, Switzerland on 2 February 1972, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Joost Tulkens, lawyer, born in Someren, The Netherlands on 26 April 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111.465,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 15 août relative aux sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriété immobilière quelque soit le lieu où elles se situent.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MH GERMANY PROPERTY XXIII S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de un gérant A et de un ou plusieurs gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société;

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de vote un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quart du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prise lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés; Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare l'inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pour cent du capital.

Le solde des bénéfices nets peut être distribués aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul compétente pour décider de la distribution d'acompte sur dividendes.
4. le paiement n'est effectué par la société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscriptions - Libération

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.l., la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

La société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants A:

- M. Graeme Stubbs, gérant, né à Port Hedland, Australie, le 24 mars 1974, demeurant à 113, Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK-NW2 3NJ Londres, Royaume-Uni;
- M. Michael Philip Birch, gérant, né à Altrincham, Royaume-Uni, on 2 avril 1958, demeurant à Lych Gate, Littlewick Green, Maidenhead, SL6 3QU, Berkshire, Royaume-Uni;

Gérants B:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten, Pays Bas le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève, Suisse le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren, Pays Bas le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007. Relation: LAC/2007/10058. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007067316/220/288.

(070071775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

CERES, Compagnie Européenne de Réassurances et de Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, en abrégé CERES ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 80 du 2 avril 1986,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivante acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1128 du 2 novembre 2005 inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.267.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Anne-Rose Goebel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie Coquille, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation des articles suivants
- 2.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles suivants.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.40 heures

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Krachmanian, A.-R. Goebel, V. Coquille, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007. LAC/2007/10593. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007066968/206/51.

(070070952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

MH Germany Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.346.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111.465, represented by Mr. Frank Walenta, lawyer, residing professionally in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès by virtue of proxy given on May 21, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as well as by the articles of association.

Art. 2. The object of the company is the acquisition management, development and sale, for its own account, of real properties wherever they may be located.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the company belongs such as, any assistance, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will assume the name MH GERMANY PROPERTY XXII S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of manager, by decision of the board of managers

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

The company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available regards the excess purchase price. The shareholder decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred percent (100%) of the share capital, in extraordinary general meeting and will entail reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of single shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are indivisible between partners since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one manager A and one or more managers B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The manager may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decision irrespectively of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the company's year, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent of the net profits of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10 per cent of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members
4. The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened

Art. 18. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on thirty-first December, 2007.

Subscription - Payment

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S. à r. l. the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that amount of twelve thousand and five hundred euro 12,500.- EUR is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The company will be administrated by the following managers for an unlimited period:

Managers A:

- Mr Graeme Stubbs, manager, born in Port Hedland, Australia, on 24 March 1974, with address at 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK-NW2 3NJ London, United Kingdom.
- Mr Michael Philip Birch, manager, born in Altrincham, United Kingdom, on 2 April 1958, residing Lych Gate, Littlewick Green, Maidenhead, SL6 3QU, Berkshire, United Kingdom;

Managers B:

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten, The Netherlands, on 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Frank Walenta, lawyer, born in Geneva, Switzerland on 2 February 1972, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Joost Tulkens, lawyer, born in Someren, The Netherlands on 26 April 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111.465,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 15 août relative aux sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriété immobilière quelque soit le lieu où elles se situent.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MH GERMANY PROPERTY XXII S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de un gérant A et de un ou plusieurs gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société;

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quart du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prise lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés; Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare l'inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pour cent du capital.

Le solde des bénéfices nets peut être distribués aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul compétente pour décider de la distribution d'acompte sur dividendes.
4. le paiement n'est effectué par la société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscriptions - Libération

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.l., la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

La société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants A:

- M. Graeme Stubbs, gérant, né à Port Hedland, Australie, le 24 mars 1974, demeurant à 113, Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK-NW2 3NJ Londres, Royaume-Uni;
- M. Michael Philip Birch, gérant, né à Altrincham, Royaume-Uni, on 2 avril 1958, demeurant à Lych Gate, Littlewick Green, Maidenhead, SL6 3QU, Berkshire, Royaume-Uni;

Gérants B:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten, Pays Bas le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève, Suisse le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren, Pays Bas le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/10057. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007067319/220/288.

(070071803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.835.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 29 mars 2007 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 mars 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
L&C EUROPE LTD., The Pensnett Estate, Kingswinford, West Midlands DY6 7NA, United Kingdom	500
Total:	500

Luxembourg, le 16 mai 2007.

B. Zech

Gérant

Référence de publication: 2007067980/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Grana Companies, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.311.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CCMT PARTICIPATIONS S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Numéro B 109.612,

ici représentée par Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

agissant en vertu d'une procuration datée du 14 mai 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de GRANA COMPANIES.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou

plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire le capital comme suit:

	Actions
CCMT PARTICIPATIONS S. A précitée: mille	1.000
Total: mille	1.000

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, à pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est appelée aux fonctions d'administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

CCMT PARTICIPATIONS S.A, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Monsieur Michel Joseph Alexandre Vansimpsen né à Ans (Belgique) le 18 juillet 1950, en sa qualité d'administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED, ayant son siège social Suite 401, 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK), inscrite sous le numéro 05783609 au Companies House.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

5. L'Assemblée générale décide de nommer CCMT PARTICIPATIONS, précitée, administrateur-délégué de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, Relation: LAC/2007/9045. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007067339/220/205.

(070071455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

PepsiCo Finance (U.K.) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 67.563.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47061 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007067760/211/11.

(070072385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

MH Germany Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.290.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111.465,

represented by Mr Frank Walenta, lawyer, residing professionally in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès by virtue of proxy given on May 21, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as well as by the articles of association.

Art. 2. The object of the company is the acquisition management, development and sale, for its own account, of real properties wherever they may be located.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the company belongs such as, any assistance, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will assume the name MH GERMANY PROPERTY XVII S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of manager, by decision of the board of managers

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available regards the excess purchase price. The

shareholder decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred percent (100%) of the share capital, in extraordinary general meeting and will entail reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of single shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are indivisible between partners since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one manager A and one or more managers B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The manager may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decision irrespectively of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the company's year, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent of the net profits of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10 per cent of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the company.

Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. these accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members
4. The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened

Art. 18. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 19 . Reference is made to the provisions of the law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on thirty-first December, 2007.

Subscription - Payment

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S. à r. l the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that amount of Twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The company will be administrated by the following managers for an unlimited period:

Managers A:

- Mr Graeme Stubbs, manager, born in Port Hedland, Australia, on 24 March 1974, with address at 113 Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK-NW2 3NJ London, United Kingdom.
- Mr Michael Philip Birch, manager, born in Altrincham, United Kingdom, on 2 April 1958, residing Lych Gate, Littlewick Green, Maidenhead, SL6 3QU, Berkshire, United Kingdom;

Managers B:

- Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten, The Netherlands, on 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Frank Walenta, lawyer, born in Geneva, Switzerland on 2 February 1972, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Joost Tulkens, lawyer, born in Someren, The Netherlands on 26 April 1973, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of one manager A and one manager B.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111.465,

ici représentée par Monsieur Frank Walenta, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 15 août relative aux sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriété immobilière quelque soit le lieu où elles se situent.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MH GERMANY PROPERTY XVII S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise en par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de un gérant A et de un ou plusieurs gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique

initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société;

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prise lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés; Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare l'inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à que celui-ci atteigne dix pour cent du capital

Le solde des bénéfices nets peut être distribués aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul compétente pour décider de la distribution d'acompte sur dividendes
4. le paiement n'est effectué par la société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscriptions - Libération

MANSFORD EUROPE INVESTMENTS S.à.r.L, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

La société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérants A:

- M. Graeme Stubbs, gérant, né à Port Hedland, Australie, le 24 mars 1974, demeurant à 113, Fordwych Road, Flat 3, West Hampstead, UK-NW2 3NJ Londres, Royaume-Uni;
- M. Michael Philip Birch, gérant, né à Altrincham, Royaume-Uni, on 2 avril 1958, demeurant à Lych Gate, Littlewick Green, Maidenhead, SL6 3QU, Berkshire, Royaume-Uni;

Gérants B:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten, Pays Bas le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève, Suisse le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren, Pays Bas le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Walenta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, LAC/2007/10047. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007067341/220/288.

(070071317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Dover Luxembourg S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of May,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company DOVER LUXEMBOURG S.N.C., société en nom collectif, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.408, incorporated by a notarial deed on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1669 dated November 21, 2002, (hereinafter referred to as the «Company»). The By-laws of the Company have been amended by a notarial deed on January 31, 2003 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 303, dated March 20, 2003, by a notarial deed on January 12, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 250 dated March 2, 2004, by a notarial deed on August 9, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 dated November 3, 2004, by a notarial deed on September 24, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1222 dated November 30, 2004, and by a notarial deed on December 15, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 183, dated February 15, 2007.

The extraordinary general meeting was presided by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing in Russange (F).

The Chairman appointed as Secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B).

The meeting elected as Scrutineer Mr Jérôme Azzi, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, having been signed *ne varietur* by the partners, by the proxy holders representing the partners, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the partners representing the full amount of the corporate capital of EUR 598,718,675.- (five hundred ninety-eight million seven hundred and eighteen thousand six hundred and seventy-five euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is following:

Agenda:

1 Decrease of the corporate capital of the Company from its current amount of EUR 598,718,675.- (five hundred ninety-eight million seven hundred and eighteen thousand six hundred and seventy-five euros) divided into 23,948,747 (twenty-three million nine hundred forty-eight thousand seven hundred and forty-seven) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to the amount of EUR 554,338,025.- (five hundred fifty-four million three hundred thirty-eight thousand and twenty-five euros) divided into 22,173,521 (twenty-two million one hundred seventy-three thousand five hundred and twenty-one) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by way of the cancellation of:

- 35 (thirty-five) sharequotas held by DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. with registered office at 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA

- 410,929 (four hundred ten thousand nine hundred and twenty-nine) sharequotas held by DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- 1,364,262 (one million three hundred sixty-four thousand two hundred and sixty-two) sharequotas held by DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

and subsequent reimbursement in cash of the share capital to the partners.

2 Amendment Article 6 of the Articles of Association of the Company to reflect the planned decrease of corporate capital that will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at five hundred fifty-four million three hundred thirty-eight thousand and twenty-five euros (EUR 554,338,025.-) represented by twenty-two million one hundred seventy-three thousand five hundred and twenty-one (22,173,521) sharequotas with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which belong to:

DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., with registered office in 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware; USA, four hundred thirty-nine sharequotas,	439 sharequotas
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; five million one hundred thirty-two thousand seven hundred and twenty-six sharequotas,	5,132,726 sharequotas
- DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; seventeen million forty thousand three hundred and fifty-six sharequotas,	17,040,356 sharequotas

Total: twenty-two million one hundred seventy-three thousand five hundred and twenty-one sharequotas 22,173,521 sharequotas»

3 Empowerment of any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality with respect to the proposed decrease of share capital of the Company;

4 Any other business.

Then, the meeting of partners, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolved to decrease the corporate share capital of the Company from its current amount of EUR 598,718,675.- (five hundred ninety-eight million seven hundred and eighteen thousand six hundred and seventy-five euros) divided into 23,948,747 (twenty-three million nine hundred forty-eight thousand seven hundred and forty-seven) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to the amount of EUR 554,338,025.- (five hundred fifty-four million three hundred thirty-eight thousand and twenty-five euros) divided into 22,173,521 (twenty-two million one hundred seventy-three thousand five hundred and twenty-one) sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by way of the cancellation of:

- 35 (thirty-five) sharequotas held by DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. with registered office at 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA

- 410,929 (four hundred ten thousand nine hundred and twenty-nine) sharequotas held by DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;
 - 1,364,262 (one million three hundred sixty-four thousand two hundred and sixty-two) sharequotas held by DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;
- and to subsequently reimburse in cash the cancelled sharequotas to the partners.

Declarations

Thereafter intervened:

1 The company DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. having its registered office at 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA, duly represented by Mr Jérôme Azzi, prenamed, by virtue a power of attorney given on May 15, 2007, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared that it accepts the cancellation of 35 (thirty-five) sharequotas and the reimbursement by the Company determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

2 The company DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, duly represented by Mr Jérôme Azzi, prenamed, by virtue a proxy given on May 15, 2007, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared that it accepts the cancellation of 410,929 (four hundred ten thousand nine hundred and twenty-nine) sharequotas and the reimbursement by the Company determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

3 The company DFH CORPORATION having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, duly represented by Mr Jérôme Azzi, prenamed, by virtue a proxy given on May 15, 2007, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the partner and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared that it accepts the cancellation of 1,364,262 (one million three hundred sixty-four thousand two hundred and sixty-two) sharequotas and the reimbursement by the Company determined and payable as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

Second resolution

The partner's meeting resolved amending Article 6 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the cancellation of one million seven hundred seventy-five thousand two hundred and twenty-six (1,775,226) sharequotas for an amount of forty-four million three hundred eighty thousand six hundred and fifty euros (EUR 44,380,650.-).

Consequently, Article 6 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at five hundred fifty-four million three hundred thirty-eight thousand and twenty-five euros (EUR 554,338,025.-) represented by twenty-two million one hundred seventy-three thousand five hundred and twenty-one (22,173,521) sharequotas with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, which belong to:

DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., with registered office in 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware; USA, four hundred thirty-nine sharequotas,	439 sharequotas
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; five million one hundred thirty-two thousand seven hundred and twenty-six sharequotas,	5,132,726 sharequotas
- DFH CORPORATION with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; seventeen million forty thousand three hundred and fifty-six sharequotas,	17,040,356 sharequotas
Total: twenty-two million one hundred seventy-three thousand five hundred and twenty-one sharequotas	22,173,521 sharequotas»

Third resolution

The partners' meeting resolved to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,300.- (two thousand three hundred euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mai,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société DOVER LUXEMBOURG S.N.C., société en nom collectif, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.408 constituée suivant acte notarié en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1669 daté du 21 novembre 2002 (ci-après «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 303 daté du 20 mars 2003, par un acte notarié en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250 daté du 2 mars 2004, par un acte notarié en date du 9 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1108 daté du 3 novembre 2004, par un acte notarié en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 daté du 30 novembre 2004, et par un acte notarié en date du 15 décembre 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 183, daté du 15 février 2007.

L'assemblée générale extraordinaire fût présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F).

Le Président nomma secrétaire, Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée nomma scrutateur, Monsieur Jérôme Azzi, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Ces trois personnes formèrent le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dressa la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés, par les mandataires représentant les associés, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et demanda au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 598.718.675,- (cinq cent quatre-vingt-dix huit millions sept cent dix-huit mille six cent soixante-quinze euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1 Réduction du capital social de son montant actuel de EUR 598.718.675,- (cinq cent quatre-vingt-dix huit millions sept cent dix-huit mille six cent soixante-quinze euros) divisé en 23.948.747 (vingt-trois millions neuf cent quarante-huit mille sept cent quarante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 554.338.025,- (cinq cent cinquante-quatre millions trois cent trente-huit mille vingt-cinq euros) divisé en 22.173.521 (vingt-deux millions cent soixante-treize mille cinq cent vingt et un) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par voie de suppression de:

- 35 (trente-cinq) parts sociales détenues par DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA;

- 410.929 (quatre cent dix mille neuf cent vingt-neuf) parts sociales détenues par DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- 1.364.262 (un million trois cent soixante-quatre mille deux cent soixante-deux) parts sociales détenues par DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

et remboursement subséquent en numéraire du capital social aux associés.

2 Modification de l'Article 6 des statuts de la Société, pour refléter la réduction de capital social envisagée, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante-quatre millions trois cent trente-huit mille vingt-cinq euros (EUR 554.338.025,-) représenté par vingt-deux millions cent soixante-treize mille cinq cent vingt et un (22.173.521) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune qui ont été souscrites comme suit:

DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA; quatre cent trente-neuf parts sociales,	439 parts sociales
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; cinq millions cent trente-deux mille sept cent vingt-six parts sociales,	5.132.726 parts sociales
- DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; dix-sept millions quarante mille trois cent cinquante-six parts sociales,	17.040.356 parts sociales
Total: vingt-deux millions cent soixante-treize mille cinq cent vingt et une parts sociales,	22.173.521 parts sociales»

3 Autorisation donnée à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute formalité nécessaire en relation avec la réduction de capital de la Société proposée;

4 Divers.

Ensuite, l'assemblée des associés, se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant donné son approbation aux explications du Président, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés a décidé de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 598.718.675,- (cinq cent quatre-vingt-dix huit millions sept cent dix-huit mille six cent soixante-quinze euros) divisé en 23.948.747 (vingt-trois millions neuf cent quarante-huit mille sept cent quarante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune au montant de EUR 554.338.025,- (cinq cent cinquante-quatre millions trois cent trente-huit mille vingt-cinq euros) divisé en 22.173.521 (vingt-deux millions cent soixante-treize mille cinq cent vingt et un) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune par voie de suppression de:

- 35 (trente-cinq) parts sociales détenues par DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA;

- 410.929 (quatre cent dix mille neuf cent vingt-neuf) parts sociales détenues par DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- 1.364.262 (un million trois cent soixante-quatre mille deux cent soixante-deux) parts sociales détenues par DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

et de subséquemment rembourser en numéraire les parts sociales annulées aux associés.

Déclarations

Sont ensuite intervenues:

1 La société DOVER GLOBAL HOLDINGS INC. ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA, dûment représentée par Monsieur Jérôme Azzi, précité, agissant en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante a déclaré accepter la suppression de 35 (trente-cinq) parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

2 La société DELAWARE CAPITAL FORMATION INC. ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, représentée par Monsieur Jérôme Azzi, précité, agissant en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante a déclaré accepter la suppression de 410.929 (quatre cent dix mille neuf cent vingt-neuf) parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

3 La société DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, représenté par Monsieur Jérôme Azzi, précité, agissant en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante a déclaré accepter la suppression de 1.364.262 (un million trois cent soixante-quatre mille deux cent soixante-deux) parts sociales et le remboursement par la Société déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés a décidé de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de refléter la suppression d'un million sept cent soixante-quinze mille deux cent vingt-six (1.775.226) parts sociales pour un montant de quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros (EUR 44.380.650,-);

En conséquence l'article 6 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante-quatre millions trois cent trente-huit mille vingt-cinq euros (EUR 554.338.025,-) représenté par vingt-deux millions cent soixante-treize mille cinq cent vingt et un (22.173.521) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune qui ont été souscrites comme suit:

DOVER GLOBAL HOLDINGS INC., ayant son siège social à 1013 Centre Road, City of Wilmington, County of Newcastle, Delaware, USA; quatre cent trente-neuf parts sociales,	439 parts sociales
- DELAWARE CAPITAL FORMATION INC., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; cinq millions cent trente-deux mille sept cent vingt-six parts sociales,	5.132.726 parts sociales
- DFH CORPORATION ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA; dix-sept millions quarante mille trois cent cinquante-six parts sociales,	17.040.356 parts sociales
Total: vingt-deux millions cent soixante-treize mille cinq cent vingt et une parts sociales,	22.173.521 parts sociales»

Troisième résolution

L'assemblée des associés a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, à effectuer toute formalité en relation avec les présentes résolutions.

Déclarations, frais, évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.300,- (deux mille trois cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture aux personnes comparantes, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, J. Azzi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, LAC/2007/9044. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007067707/220/280.

(070072448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

SBBI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067383/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00598. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Siosa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067384/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00590. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Caspan Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067386/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00578. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Inedes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067387/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00572. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

M.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067389/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00568. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070071335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Stanton CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 89.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour STANTON CDO I S.A

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067390/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01075. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Galava International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 86.083.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067391/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00126. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Lift Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 111.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour LIFT HOLDING SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067392/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01059. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Finanziaria Ligure Toscana SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 90.071.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour FINANZIARIA LIGURE TOSCANA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067394/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01062. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.413.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the first of June.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EUROPA REAL ESTATE EMERGING EUROPE S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

represented by Mr Eric Biren, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company's purpose is to serve as a fixed and long-term Emerging Europe investment platform of the EUROPA EMERGING EUROPE acquisition structure by holding and managing as described below all the investments of the structure in Emerging Europe. In particular, the Company's purpose is the financing of real estate, real estate companies, and other real estate-related investments in various countries, and in particular in Bulgaria, Croatia, the Former Yugoslav Republic of Macedonia, Montenegro, Romania, Serbia, Turkey and Ukraine; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way; to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EUROPA RUBY S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2007.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, EUROPA REAL ESTATE EMERGING EUROPE S.à r.l., pre-named, has subscribed for all the one hundred twenty-five (125) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent Goy, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric Biren, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Peter Cluff, company director, professionally residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EUROPA REAL ESTATE EMERGING EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Eric Biren, directeur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet social de la Société est de servir de plate-forme fixe et permanente pour les investissements, dans les pays émergents d'Europe, de la structure d'acquisition EUROPA EMERGING EUROPE en détenant et gérant comme précisé ci-dessous tous les investissements de la structure dans les pays émergents d'Europe. En particulier, l'objet de la société est le financement de projets immobiliers, de sociétés immobilières et d'autres investissements à caractère immobilier dans divers pays, et en particulier en Bulgarie, Croatie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Montenegro, Roumanie, Serbie, Turquie et Ukraine; l'acquisition de titres et droits par la prise de participations, le contribution, la souscription ferme ou par option, la négociation ou de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, la gestion et le développement de ceux-ci; d'accorder des prêts et octroyer des garanties aux sociétés du groupe ou sociétés tierces; d'accomplir toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination EUROPA RUBY S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et

i

être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, EUROPA REAL ESTATE EMERGING EUROPE S.à r.l., prénommée, a souscrit à la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric Biren, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Peter Cluff, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2007, Relation: EAC/2007/6067. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007068478/239/332.

(070072872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2007.

Jadeyes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.765.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour JADEYES S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067395/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01066. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

FIP Global Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.101.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour FIP GLOBAL INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067396/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01069. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Top-Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.488.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg société d'investissement en capital variable, TOP-INVESTMENTS (the Company) having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8002 Strassen, incorporated on 16 February 1999 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, no. 169 dated 15 March 1999, as amended for the last time by the notarial deed of 1 June 2001 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C 495 on 2 July 2001 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 68 488.

The meeting is opened at 11 a.m. with Ms Carole Combe, lawyer, residing in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Patrick Goebel, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting. The Meeting elects Arne Bolch, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the present meeting has been called pursuant to a second convening notice, the extraordinary general meeting held before the undersigned notary on 20 March 2007 having not reached the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and thus not validly being able to deliberate on the items of the agenda;

II. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

III. it appears from the attendance list that out of eight thousand four hundred and seventy one (8471) shares, two (2) shares in bearer form are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting;

IV. no quorum is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting; and

V. the agenda of the Meeting is as follows:

1. the decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. the decision to appoint ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. the determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. the decision to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company;
5. the decision to instruct KPMG AUDIT (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation; and
6. the decision to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to instruct KPMG AUDIT (the auditor of the Company) to issue a report on the liquidation.

Sixth resolution

The meeting resolves to convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation shall be held on 21 May 2007 before the notary public, Maître Hellinckx with the following agenda:

1. the presentation of the reports of (i) the board of directors of the Company and (ii) the external auditor of the Company on the financial year ended 31 December 2006;

2. the approval of the annual accounts (balance sheet, profit and loss account and notes to the accounts) for the financial year ended 31 December 2006 and allocation of the results;
3. the presentation of the report of the Liquidator;
4. the presentation of the report of KPMG AUDIT on the liquidation of the Company;
5. the release (quitus) to ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
6. the release (quitus) to each of Hugues Delcourt, Sybren De Vries, Koenraad van der Borgh and RECORD BANK N.V., represented by Mr. Herman Bruyland, as directors of the Company for all their duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2006 and having ended on 31 December 2006 and the period from 1 January 2007 to 27 April 2007 date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
7. the release (quitus) to KPMG AUDIT as auditor of the Company for all its duties in connection with the annual accounts for the financial year ended 31 December 2006 and the liquidation of the Company;
8. the decision to close the liquidation of the Company; and
9. the decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of 5 years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman adjourns the meeting at 11:30 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of a discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société d'investissement à capital variable, TOP-INVESTMENTS (la Société), ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-8002 Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 169 du 15 mars 1999, et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 1^{er} juin 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 495 du 2 juillet 2001 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.488.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Carole Combe, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Patrick Goebel, juriste, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Arne Bolch, avocat, demeurant à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. que la présente Assemblée se réunit sur une deuxième convocation, l'assemblée générale extraordinaire tenue en présence du notaire soussigné le 20 mars 2007 n'ayant pas pu statuer valablement sur les points portés à son ordre du jour, le quorum imposé par l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, n'ayant pas été atteint.

II. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

III. il résulte de cette liste de présence que sur les huit mille quatre cent soixante et onze (8471) actions en circulation, deux (2) actions au porteur sont présentes ou représentées à l'Assemblée, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

IV. Qu'aucun quorum n'est requis par l'Article 67-1 (2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée et que la résolution sur chaque point porté à l'ordre du jour doit être prise par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'Assemblée.

V. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. nomination de ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur de la Société (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
4. décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. décision de charger KPMG AUDIT de la mission d'établir un rapport sur la liquidation; et
 6. décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société.
- Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger KPMG AUDIT (le réviseur d'entreprises de la Société) de la mission d'établir un rapport sur la liquidation.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue de la clôture de la liquidation de la Société qui se tiendra le 21 mai 2007 par devant le notaire Hellinckx et dont l'ordre du jour sera le suivant:

1. présentation des rapports (i) du conseil d'administration de la Société et (ii) du réviseur d'entreprises de la Société concernant l'exercice social ayant pris fin le 31 décembre 2006;
2. approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2006 et allocation des résultats;
3. présentation du rapport du Liquidateur;
4. présentation du rapport de KPMG AUDIT sur la liquidation;
5. décharge (quitus) à accorder à ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A. en tant que liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société;
6. décharge (quitus) à accorder à Hugues Delcourt, Sybren De Vries, Koenraad van der Borght et RECORD BANK N.V., représentée par Mr. Herman Bruyland, en tant qu'administrateurs de la Société, pour l'exécution de tous leurs devoirs et obligations pendant, et en relation avec, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2006 et s'étant terminé le 31 décembre 2006 et la période du 1^{er} janvier 2007 au 27 avril 2007, date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de dissoudre et de mettre en liquidation la Société;
7. décharge (quitus) à accorder à KPMG AUDIT en tant qu'auditeur de la Société pour l'exécution de tous ses devoirs et obligations en relation avec les comptes annuels de la Société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2006 et la liquidation de la Société;
8. clôture de la liquidation de la Société; et
9. décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation à l'adresse suivante: 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures du matin.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Combe, P. Goebel, A. Bolch, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7040. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007067914/242/186.

(070072182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

J.J. Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007067806/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07001. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Trockenausbau M. Annen G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 87.131.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007067866/5770/12.

(070048497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Texicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.195.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007067852/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00354. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**New Star International Property (Luxembourg 6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LuxCo 30 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.470.

In the year two thousand seven, on the second day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, a société anonyme, with registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N2TH (United Kingdom), registered at the Trade and Companies under the number 220905,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 1st, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated April 27th, 2007, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies;

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 30 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on April 18, 2007, in process to be published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 6) S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 2. The company's name is NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 6) S.à r.l.

Third resolution

The sole shareholder decides to change the fiscal year of the company which will begin on the 1st of April and will end on the 31st of March.

The fiscal year which has begun on the 18th of April 2007, shall end on the 31st of March 2008.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend Article 15 and Article 16 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of April and end on thirty-first day of March.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of March, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Waterhouse Square, 138-142, Holborn, Londres EC1N2TH (Royaume-Uni), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 220905,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 27 avril 2007, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, précitée, est la seule et unique associée de la société LuxCo 30 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 avril 2007, en cours d'immatriculation et de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 6) S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. La société prend la dénomination de NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 6) S.à r.l.

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars.

L'année sociale en cours ayant commencé le 18 avril 2007 se terminera le 31 mars 2008.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars.

Art. 16. Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, LAC/2007/6969. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007067704/220/102.

(070072306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

New Star International Property (Luxembourg 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. LuxCo 26 S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.466.

In the year two thousand seven, on the second day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, a société anonyme, with registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N2TH (United Kingdom), registered at the Trade and Companies under the number 220905,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 1st, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated April 27th, 2007, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies;

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 26 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on April 18, 2007, in process to be published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 4) S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Art. 2. The company's name is NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 4) S.à r.l.

Third resolution

The sole shareholder decides to change the fiscal year of the company which will begin on the 1st of April and will end on the 31st of March.

The fiscal year which has begun on the 18th of April 2007, shall end on the 31st of March 2008.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend Article 15 and Article 16 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of April and end on thirty-first day of March.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of March, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.»

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Waterhouse Square, 138-142, Holborn, Londres EC1N2TH (Royaume-Uni), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 220905, ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 27 avril 2007, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, précitée, est la seule et unique associée de la société LuxCo 26 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 avril 2007, en cours d'immatriculation et de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 4) S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. La société prend la dénomination de NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG 4) S.à r.l.

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars.

L'année sociale en cours ayant commencé le 18 avril 2007 se terminera le 31 mars 2008.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 15 et 16 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars.

Art. 16. Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. LAC/2007/6967. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007067706/220/102.

(070072300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Lubesa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.407.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007067641/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01873. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

MOVERS by Immosol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.021.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée IMMOSOL S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté,

ici dûment représentée par sa gérante Mademoiselle Anne-Laure Lamy-Au-Rousseau, qualifiée ci-après.

2.- Mademoiselle Anne-Laure Lamy-Au-Rousseau, commerçante, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MOVERS BY IMMOSOL S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.021, a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 3 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306 du 6 juillet 2006.

- Que les parties comparantes sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée IMMOSOL S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes ses 99 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Mademoiselle Anne-Laure Lamy-Au-Rousseau, préqualifiée, qui accepte.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et la dorénavant associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique Mademoiselle Anne-Laure Lamy-Au-Rousseau, commerçante, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du gérant technique Monsieur Arthur Ademes et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que l'actuelle gérante administrative Mademoiselle Anne-Laure Lamy-Au-Rousseau occupera dorénavant la fonction de gérante unique et décide de modifier en conséquence le pouvoir de signature du gérant comme suit:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cents euros, sont à charge de la société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-L. Lamy-Au-Rousseau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2007, Relation GRE/2007/1849. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007067431/231/58.

(070071748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

**STEELSONS Commodities S.A., Société Anonyme,
(anc. East-West Bridge Goldia S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 mai 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007067484/206/14.

(070071690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

A.B.L.E. Soft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7371 Helmdange, 7, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007067559/220/12.

(070071694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 20.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007067561/272/12.

(070071543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

I. Colamonico

Déléguée par le Notaire J. Seckler

Référence de publication: 2007067577/231/14.

(070071755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pallas Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 29.554.

Les comptes de clôture au 25 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour Maître A. Schwachtgen

notaire

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007067780/230/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07139. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

TPG Nusantara S.A., Société Anonyme,

(anc. Fairdrive S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.605.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47326 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007067762/211/12.

(070072377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Tragus Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Montjeu Luxco S.à r.l.).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.316.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46915 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007067758/211/12.

(070072401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Le Caré S.A., Société Anonyme,

(anc. Le Caré Holding S.A.).

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 54.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 juin 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007067485/206/14.

(070071746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.
